


Québec, le 29 mai 2025

**Objet : Disposition d'information non-conforme - Commission d'enquête sur SAAQclic**

L'Association des archivistes du Québec (AAQ) exprime ses sérieuses préoccupations à la suite du témoignage relayé par Radio-Canada dans son article du 22 mai dernier, concernant le « fiasco de SAAQclic » à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). On y rapporte notamment que « des responsables à la SAAQ auraient demandé aux auditeurs de détruire les documents associés à leur enquête sur les heures passées au bureau ».



Les membres que nous représentons jugent préoccupante une telle affirmation, rapportée par monsieur Martin Després, ancien vérificateur de la SAAQ. En tant qu'organisme public, la SAAQ est assujettie à la Loi sur les archives, laquelle encadre la gestion et la destruction des documents des ministères et organismes publics du Québec. L'article 13 de cette loi stipule clairement que « sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ».

Nous jugeons essentiel de rappeler à tous les responsables d'organismes publics que la destruction de documents ne peut se faire qu'en conformité avec le calendrier de conservation — un outil fondamental de gestion de l'information. Il est tout à fait légitime qu'un organisme cherche à éliminer ses documents périmés dans un souci d'efficacité. Toutefois, cette opération doit être encadrée par des professionnels qualifiés en gestion de l'information ou en archivistique, et se fonder sur des règles précises : respect des délais de conservation, définition d'une disposition finale, et recours à des procédures de destruction rigoureuses et documentées.

La destruction de documents ne peut, en aucun cas, être justifiée par une simple directive « venue d'en haut ». Il s'agit d'un acte encadré légalement, qui engage la responsabilité des organismes publiques et qui vise à assurer la transparence, la reddition de comptes et la préservation de la mémoire collective.

*Cynthia Viau-Mainville*

Cynthia Viau-Mainville  
Présidente de l'Association des archivistes du Québec